

Maison Des Lycéens et des Étudiants

La Maison Des Lycéens et des Étudiants (MDLE) remplace le Foyer Socio-Educatif (B.O. du 4 février 2010). C'est une association régie par la loi de 1901. Entièrement gérée par les élèves, cette association a été remodelée afin de répondre aux transformations de l'établissement. Elle fonctionne en collaboration avec le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL).

Des jeux de société, un baby foot, acquis par la MDLE grâce aux cotisations des familles, ont été mis à disposition des élèves au foyer et à l'internat. La MDLE est ouverte aux propositions de club.

L'adhésion à la MDLE permet d'avoir des tarifs réduits lors d'événements exceptionnels (bal de fin d'année...).

Une cotisation de 5 euros est demandée par élève pour l'année 2026/2027. Cette cotisation ouvre à toutes activités de cette association tout au long de l'année.

 Vous avez des envies, des idées,

rejoignez nous !

ADHÉSION :

Madame, Monsieur.....autorise pour l'année 2026/2027
mon fils / ma fille..... en classe de..... à adhérer à la
Maison Des Lycéens et des Étudiants.

La cotisation annuelle s'élève à 5 euros. Merci de libeller votre chèque à l'ordre de la Maison des lycéens et des Étudiants (et de noter au dos du chèque nom, prénom et classe de l'élève).
Vous pouvez aussi régler en espèces.

☐ Espèce

☐ Chèque

N° de tél. :

Adresse :
.....